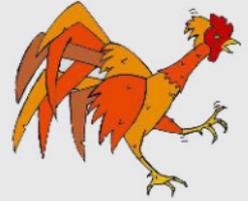


Mutations : entre  
rires et larmes

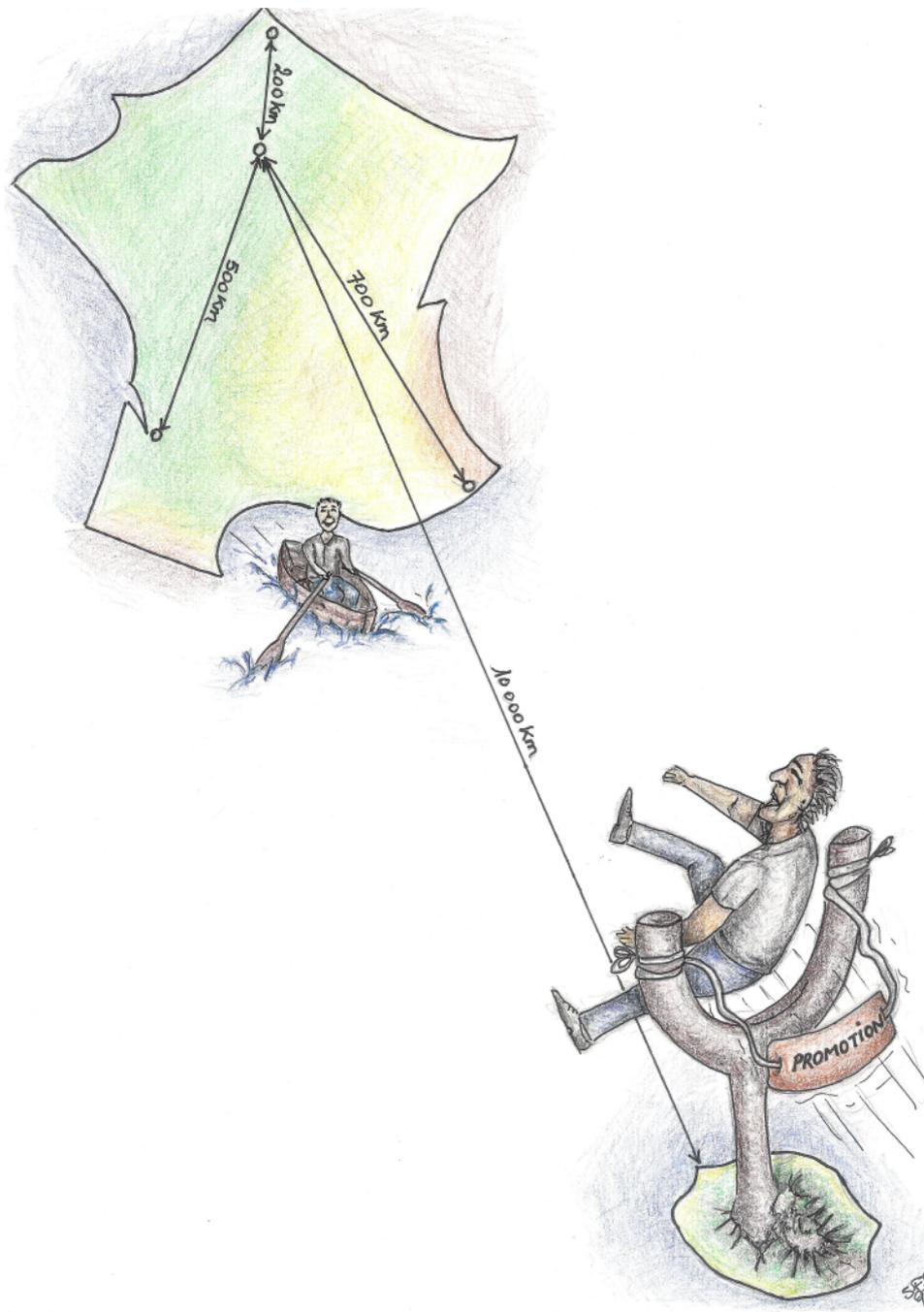
Quel avenir pour  
la formation  
professionnelle ?

**Solidaires**  
Finances  
Publiques

Ti Coq Bataill'



Edition de juin 2014



Contact: [solidairesfinancespubliques.drifp974@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:solidairesfinancespubliques.drifp974@dgfip.finances.gouv.fr)

## Edito

Mutation, notation, réformes de structure , campagne d'impôts sur le revenu à rallonge , annonce d'une prime pour les agents d' accueil permanent en oubliant les accueils renforcés par les agents du « back-office ». En ce moment, il n'y a pas d'agents non concernés par des problèmes professionnels; tout bouge !pas forcément dans l'intérêt des services et celui des agents.

- Vous me direz certainement que cette année 2014 est une année exceptionnelle pour les mutations , je réponds oui, mais ce n'est que le fruit de notre mobilisation depuis des années couplé avec une vague de retraite importante « cette année ».

- Vous me direz également qu'en matière de notation l'évolution de possibilité d'avancement à 70% des emplois est un plus, c'est vrai mais il ne faut pas négliger pour autant la qualité des expressions littérales :ce sont ces écrits qui seront pris en compte pour certaines évolutions de carrière interne: liste d'aptitude, poste à profil etc...

- Malgré nos interventions pour repousser la création des SIP de St Denis, force est de constater que le temps gagné n'a pas été mis à profit pour améliorer les projets combattus. Pire encore, le bilan de fonctionnement des SIP du département n'a pas été fait et à l'orée de l'ouverture des SIP de St Denis beaucoup d'incertitudes demeurent en termes d'organisation et d'information pour les acteurs qui vont devoir gérer au quotidien ce nouveau site face aux contribuables .

Dans tout ce tumulte nous pourrions avoir l'esprit d' « Aventure » en espérant une bonne fin à l'histoire, mais la navigation pratiquée par la DRFiP de la Réunion se rapproche plus d'une « galère » ; nous devons refuser d'être corvéables a merci,sans ménagement et sans management de qualité depuis trop longtemps.

Bonne lecture,

Eric METRO

### Sommaire :

- Agenda / info
- Le saviez-vous
- Métier : La campagne IR  
Enterrement définitif de la mission foncière
- Dernière minute
- Mutations : entre rires et larmes
- Quel avenir pour la formation professionnelle ?
- Un peu d'histoire : création de l'ASSEDIC à la Réunion
- L'activité de la section
- Coup de coeur

# AGENDA

**Mardi 10 juin** : CHS-CT (Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail)

**Mercredi 11 juin** : Suite du CT (Comité Technique) du 5 juin

**Lundi 23 juin** : CAP mutation locale du cadre C

**Mardi 24 juin** : CDASS (Comité départemental d'action sociale)

**Lundi 30 juin** : CAP notation cadre A

**Mardi 1er juillet** : CAP notation cadre B

**Jeudi 3 juillet** : CAP notation cadre C

**Jeudi 10 juillet** : CAP mutation locale cadre A

**Vendredi 11 juillet** (à confirmer) : CAP mutation cadre B

## INFO

Anna, l'architecte de notre journal s'en va rejoindre la Dordogne en mutation. Le Ti coq perd également sa dessinatrice en chef qui nous a gratifié de plusieurs Unes mémorables. Le Ti coq et la section s'en remettront mais quel dommage de perdre une militante si éclectique ! Merci pour ton engagement durant toutes ces années et surtout bon vent à toi !

---

## Le saviez-vous ?

En 1916, Henri Fayol décrivait pour la première fois le management, comme « un concept supposant que des administrateurs soient capables de mettre en œuvre, l'ensemble des compétences essentielles, prévoir, organiser, commander, coordonner, contrôler afin d'atteindre un objectif. »

Aujourd'hui, on manage tout : les conditions de travail, les absences, les hommes, la formation, sans rien manager. Le terme vulgarisé, colporté, est devenu « tendance » jusqu'à devenir pédant.

Quand on entend certains chefs de service se qualifier de managers, c'est édifiant ! Car ce sont ceux là même, qui ne prévoient rien, n'organisent rien, ne coordonnent rien ...

Fayol ajoutait que le manager est responsable de la motivation de l'équipe . Donc , à la DRFIP, il y a , au mieux, des encadrants , mais pas toujours des managers .

## INTERVIEW

### **Quelques questions à Pascal Valiamin, administrateur pour la Région Océan Indien (Réunion-Mayotte).**

Dans quelques jours, le 29<sup>ème</sup> congrès de Solidaires Finances Publiques aura lieu à Angers du 16 au 19 juin. Dans une administration qui évolue en permanence, il est essentiel que l'organisation fasse le bilan de manière régulière sur son revendicatif tout en anticipant l'avenir.



#### **Que peut-on ou doit on attendre d'un congrès ?**

C'est toujours un moment important pour notre organisation. Cela nous permet de réaffirmer certaines valeurs et de définir l'orientation pour les prochaines années. Et elle est claire : il s'agit de réhabiliter le consentement à l'impôt dans le cadre d'un système fiscal juste qui assure la prise en charge des besoins sociaux, de porter la voix des agents des finances publiques pour qu'ils soient mieux reconnus, de défendre et de renforcer leurs droits et garanties, d'améliorer leurs conditions de travail et l'exercice de leurs missions.

#### **Ne sens-tu pas une certaine résignation dans les services ? Certains se posent même la question de l'utilité d'un syndicat.**

C'est vrai et quelque part c'est compréhensible car nous avons subi beaucoup de réformes et perdu certains combats. A force de combattre, on s'use! Mais pour autant, l'inertie et l'acceptation serait pire. « Celui qui ne combat pas a déjà perdu ». Sans force contraire, la DGFIP serait comme « un Bato fou » lancé à pleine vitesse sur un objectif encore plus ambitieux de suppressions d'emplois, de déréglementations, de baisse de moyens. La pression hiérarchique serait beaucoup plus forte...et le rêve de certains chefs de services ou de certains membres de la direction de notre département deviendrait une triste réalité !

Et surtout, ne jamais oublier le nombre de situations individuelles défendues dans les instances ou audiences. Et le spectre est large, entre la carrière, la gestion et les situations personnelles difficiles. Oui, le syndicat est utile mais il ne peut pas tout faire. C'est collectivement qu'on gagne certains combats !

#### **Ok, mais quel intérêt de se syndiquer ?**

Pour influencer sur les décisions, il faut être représentatif pour que le rapport de force soit en notre faveur. C'est pour cette raison que Solidaires Finances Publiques doit être un syndicat d'adhérents. Cette force permet de faire vivre notre syndicalisme d'actions et de propositions. Il faut sortir de la sinistrose ! Le moment est difficile mais nous obtenons quand même des résultats tangibles : après de longues années de combat, un camp EPAF sera bientôt érigé. Si on garde l'immeuble de Lacaze, c'est grâce à Solidaires Finances Publiques qui a porté le dossier à Bercy ; la section locale reçue chez le directeur des RH à la DG, c'est la reconnaissance des années de mobilisation et d'actions. On y est sûrement pour quelque chose dans l'absence de suppressions d'emplois cette année à La Réunion. Y en a pleins d'autres comme par exemple le maintien des trésoreries hospitalières alors que l'administration avait déjà plié l'affaire et que les autres syndicats n'y croyaient pas...

## **En arrivant, certains directeurs ou chefs de service ne veulent pas reconnaître la spécificité de La Réunion. Qu'en penses-tu ?**

C'est tout simplement absurde ! La Réunion par son histoire, sa départementalisation tardive ne peut qu'être atypique. Entre la situation socio-économique, particulièrement difficile (tissu économique émiétté, 52% de la population en dessous du seuil de pauvreté, particuliers et professionnels endettés - augmentation des impayés) et le taux de croissance démographique de La Réunion qui est le plus élevé des départements français (excepté la Guyane et Mayotte), il ne faut pas s'étonner de notre accueil massif. C'est un exemple parmi tant d'autres ! L'Europe a mis des siècles pour sortir d'un état de servitude ! La colonie n'est pas loin et c'est déjà un exploit d'être là où on en est aujourd'hui. Cependant, collectivement, on peut et on doit faire mieux !

## **Quel est le rôle de l'administrateur régional à Solidaires Finances Publiques ?**

Il assure le lien entre la section et le bureau national. Porter les fortes revendications de la section locale et les faire entendre. Au delà des emplois qui est notre fil rouge depuis des années, on mène actuellement un combat sur la formation professionnelle. A force d'interventions, on a obtenu un ACIF (antenne d'un centre inter-régional) mais ce n'est pas suffisant. Avec la création du département de Mayotte et de la possibilité pour l'ensemble des agents de muter sur n'importe quelle filière, il nous faut un CIF (Centre inter-régional de formation) mais pas une coquille vide...un CIF avec des formateurs ! Sans formation, on bricole et la technicité se perd. Et sans cette technicité, on perdra au fil du temps notre efficacité et par conséquence nos missions.

## **Et Mayotte justement ?**

Nos camarades mahorais ont une équation impossible à résoudre : mettre en place la DRFiP de Mayotte sans moyens correspondant tout en assurant la mise en place d'une fiscalité qu'ils ne connaissent pas. Même si l'ACIF de La Réunion fait le maximum, ce sera toujours insuffisant eu égard aux chantiers en cours. Imposer des contribuables à la TF ou à la TH alors que dans la plupart des communes, il n'existe pas de numérotation, c'est assez ubuesque, il me semble ! Et en plus, il existe des disparités de salaires entre collègues métropolitains et locaux. Pour la cohésion, y a mieux !

Syndicalement, la section de La Réunion apporte son aide aux militants de Solidaires Finances Publiques de Mayotte autant qu'elle peut.

## **Un dernier mot ?**

Après une période de transition liée à la fusion et à l'arrivée de nouveaux militants, on peut dire que la section locale est très solide et prête à relever les nombreux défis qui s'offrent à elle. Eric a une équipe dynamique et très motivée et il en faut car ce n'est pas toujours facile de faire vivre le syndicalisme actuellement.

# MÉTIER

## La campagne I.R ou l'arnaque de l'accueil

La campagne pour le dépôt des déclarations I.R est toujours un moment où l'administration sur-communique afin de présenter ses derniers jujoux, réformes sensés améliorer la vie de nos concitoyens. Cette année, ce fut télé-déclarations et dématérialisations sur tous les canaux (courrier, médias, conférence de presse, affichettes,...) disponibles.

Au mépris du service public, l'accueil a été organisé pour « obliger » les contribuables à utiliser cet outil. **Vu les moyens mis en œuvre, il est évident que le nombre de télé-déclarants augmentera cette année. Le contraire serait, il faut l'avouer, un véritable échec pour la direction locale.**

Pour détoxifier l'accueil et empêcher les contribuables de pénétrer dans nos services, l'administration utilise « la dictature de la démat » tout en tentant plusieurs subterfuges : diminution du paiement en espèces, obligation du télé-paiement pour certains, attente de plus en plus longue,...

Malgré tout cela, les contribuables de La Réunion se sont déplacés une nouvelle fois en nombre et en force dans nos services. Et pour absorber ce flux, les chefs de service ont mis en place des planning, ont fait appel à d'autres collègues que l'accueil voire à d'autres services dans certains cas. Pourquoi pas si c'est pour encourager la solidarité si mise à mal par les réformes successives. Mais ça ne fonctionne pas

comme cela à la DRFiP : vous devez aider vos collègues mais

aucune de vos tâches ne vous sera enlevée !

Dans ce contexte, la mise en place de la prime (400 euros) Accueil (relatif à l'année 2013) d'une manière aussi restrictive est scandaleuse et injuste. **Bien entendu, les collègues de l'accueil exercent un métier difficile et cette prime est légitime, voire insuffisante !**

**Cependant, le périmètre de cette prime accueil exclut la majorité des agents qui assument la réception, l'instruction et le suivi des demandes des usagers. Toute l'année, et dans une très grande majorité de nos services, énormément d'agents partagent les difficultés de cet accueil physique ou téléphonique.**

*Dans un courrier au DG, Solidaires Finances Publiques exige dans l'immédiat une mesure d'urgence visant à abonder le budget alloué pour 2013 et au titre des années 2014 et suivantes, demande des réponses sur le périmètre, et les conditions d'attribution de cette prime.*



## Enterrement définitif de la mission foncière

Les directeurs doivent transmettre leurs projets départementaux de généralisation des rapprochements SIP – CDIF pour le 28 juillet 2014. Pour Solidaires Finances Publiques, cette date butoir ne respecte pas le caractère progressif du déploiement tel qu'il avait été annoncé aux organisations syndicales. Elle ne permettra aucune prise en compte de l'expression des agents concernés, ni une réelle consultation des représentants locaux des personnels.

Solidaires Finances Publiques rappelle ses exigences quant à l'exercice de la mission foncière, dans le respect des métiers, de la formation, et des affectations des agents sur des structures identifiées disposant d'un encadrement technicien.

### **L'exemple désastreux du rapprochement**

**CDI-CDIF de Saint-Pierre est édifiant. Echec sur toute la ligne pour la mission foncière, pour les bases des impôts locaux et pour les agents ! Alors que ça ne fonctionne pas, on va généraliser et amplifier une énorme bêtise.**

Pour Solidaires Finances Publiques, il est en effet impératif que la réalité locale soit prise en compte dans le cadre de l'élaboration des projets locaux : implantation des sites, cohérence des structures foncières, situation réelle des effectifs, nécessité du maintien d'une technicité non diluée dans la polyvalence. Par ailleurs la contrainte immobilière ne doit pas être un critère prédominant et structurant de l'organisation de la mission, ni conduire à précipiter la décision de déploiement.

---

## **DERNIÈRE MINUTE**

Le Directeur Général vient d'annoncer ce vendredi 6 juin que la prime d'intéressement collectif à la performance sera de 120 € bruts cette année, au lieu de 150 € les années précédentes. Le versement devrait se faire sur la paye d'août. Prétexte invoqué : seuls 10 indicateurs sur les 12 retenus pour octroyer cette prime sont à la hauteur des résultats attendus par nos responsables.

**Après le mépris, c'est une mesquinerie de plus. Après avoir réduit les moyens d'action en supprimant massivement des emplois, l'administration nous fait payer les conséquences de leur politique.**

**Mais la reconnaissance du travail des agents et leur investissement ne passent pas par cette aumône en terme de pouvoir d'achat mais bien par l'augmentation du point d'indice et du régime indemnitaire.**

# BRÈVES

## LE CHIEN, suite et fin

Dans le dernier Ti coq, on vous contait l'histoire du trésorier et de son chien qui traîne dans le service au mépris des règles élémentaires d'hygiène et de sécurité. Scandalisé par ce crime de lèse majesté, ce trésorier nous a envoyé un courrier officiel ou plutôt une note de service, pensant peut-être qu'on était à ses ordres. Courrier bête, méchant et contre-productif ! On vous fera grâce des détails. Sachez juste que sa défense est imparable : son chien est plus propre que certaines personnes qu'il reçoit et en plus, il ferait office de vigile. On a beaucoup hésité entre rire ou pleurer ! A l'unanimité, la rédaction du Ti Coq a donc décidé de ne plus faire de commentaires car manifestement nous n'avons pas les compétences requises pour ouvrir une discussion avec lui.



## NOUVEAU LOOK POUR LES MÊMES SERVICES...

Nouveau Directeur , nouveau style ! Nouveau CTL, nouvelle ambiance ! D'humeur taquine, Solidaires a volontairement changé les places , mais comment a t-on osé ? Bouderies, regards mécontents, messes basses pas très basses , mouvements d'humeur...  
Le nouveau Directeur , lui, sourit, blague ; posé, épanoui, il est détendu . Et il délègue , après tout il a des AFIP et AFIPA , lui il s'occupe de l'intendance , agenda en mains, heures des repas et des prochaines réunions.  
Il prend du recul, hors du temps et de nos tristes préoccupations ...

## LES SOLDES

La DRFIP nous a annoncé fièrement de nouvelles économies d'affranchissement , en proposant d'envoyer elle même tous les avis de sommes à payer des recettes des grosses collectivités locales du département  
Des milliers de titres sont partis dans la nature, affranchis à tarif préférentiel...  
Aux dernières nouvelles, les plis sont revenus dans les postes « non distribués » pour affranchissement insuffisant... Soldes mensongères !



## « ON VEUT RESPIRER »

Six mois de papier WC, six mois de papier essuie mains, six mois de papier A4, six mois de fournitures de bureau, entre 500 et 1000 boîtes d'archives à stocker dans des bureaux déjà exigües. Quoiqu'on en dise, tout n'est pas dématérialisable !!

Il y a aussi les archives « mortes » et les archives « vivantes », sauf que personne n'a encore trouvé la frontière entre les deux...

Les pieds posés sur des cartons, la vue panoramique sur le papier hygiénique, le passage de profil dans les couloirs encombrés, il y a encore des agents vivants dans les trésoreries, qui essaient de respirer...

## UN JEU A LA MODE

Il y a dans nos services actuellement un jeu très répandu ; n'ayant plus qu'une imprimante pour une dizaine de personnes, il nous faut répondre à un pari impossible, lorsqu'on lance une impression depuis son bureau : la récupérer !!

Vous vous précipitez vers le précieux sésame, perdu dans un million de documents, mais à votre arrivée, un « vaurien » a déjà pris votre trésor. Il vous appartient de faire rapidement le jeu de piste à travers les bureaux pour le retrouver avant qu'il ne finisse définitivement enterré. A bout de souffle, énervé, maudissant la terre entière, vous revenez bredouille devant votre écran, pour recommencer...l'impression.

Perte de temps, d'énergie et gâchis de papier !

## MONSIEUR BRICOLAGE

Problèmes de portes, de climatisation, de toilettes, de parking, il est là !

Risques d'amiante, d'invasion de moustiques, d'inondation, il est là !

Silence embarrassé pour présenter un dossier, répondre rapidement aux demandes et agir plus tard, il est là !

Organisation téléphonique, de caisse, programmation de travaux, budget à trouver, il est là !

A l'occasion, lorsqu'il a un peu de temps, il bricole des ouvertures de SIP, dicit son Directeur...

Dormez tranquilles, encadrants, agents, organisations syndicales, tout va bien.

Le preux chevalier parti sous d'autres cieux, son hardi écuyer fait feu de tout bois !

YES, HE CAN !



MONSIEUR BRICOLAGE

# LAURENCE ET ANNA VOUS INFORMENT



## Qu'est ce qu'une Résidence Administrative Nationale (RAN) ?

**Laurence** : Une RAN englobe, la ville d'implantation d'un SIP et les trésoreries des villes limitrophes.

Le département de la Réunion est divisé en 4 RAN (Saint-Denis, Saint-Paul, Saint-Pierre et Saint-Benoît).

## Combien y a-t-il de mouvement dans l'année ?

**Anna** : Pour tous les grades, il existe maintenant un mouvement général en septembre et un complémentaire en mars.

## Quand pourra-t-on être affecté indifféremment sur les deux filières ?

**Laurence** : Dès cette année pour les cadres A, et l'année prochaine pour les cadres B et C.

## Quelles sont les compétences des CAP nationale et locale ?

**Anna** : La CAP nationale est compétente pour l'affectation sur la résidence et/ou la mission/structure. La CAP locale détermine ensuite le poste.

## Quelle sont les différentes missions/structures et à quels postes correspondent-elles ?

**Laurence** : Pour les cadres A, les missions/structures sont : **gestion fiscale** (postes en SIP, SIE, PRS et trésorerie amende), **contrôle** (postes en BDV et SEC), **gestion des comptes publics** (postes en Trésorerie mixte, trésorerie secteur public local, trésorerie hospitalière, trésorerie OPHLM, paierie départementale, paierie régionale), **cadastre**, **chef de contrôle des hypothèques**, **services de direction y compris Domaines**, **brigade de contrôle et de recherches**, **échelon départemental de renfort et d'assistance** (EDRA).

S'agissant des **cadres B de la filière gestion publique** les missions/structures sont : **services de direction** (direction et Équipes Mobiles de Renfort), **gestion des comptes publics** (emploi en trésorerie mixte, trésorerie secteur public local, trésorerie hospitalière, trésorerie OPHLM, paierie départementale, paierie régionale), **fiscalité personnelle** (emplois en SIP, trésorerie amendes), **fiscalité professionnelle** (emplois en PRS), **fiscalité personnelle/professionnelle** (emplois en SIP/SIE).

En ce qui concerne les **cadres B de la Filière gestion fiscales**, elles sont : **services de direction** (postes de direction), **fiscalité personnelle** (SIP, FI, CDIF),

**fiscalité professionnelle** (SIE, SEC, PRS), **service impôts particuliers et professionnels** (SIP/SIE), **brigades de contrôle et de recherche, hypothèques** (les services de publicité foncière), **service commun, échelon départemental de renfort et d'assistance** (EDRA).

**Les cadres C de la filière gestion publiques** sont affectés soit sur la mission/structure **gestion des comptes publics** (emplois en trésorerie mixte, trésorerie secteur public local, trésorerie hospitalière, trésorerie OPHLM, paierie départementale, paierie régionale, services de direction et Equipes mobiles de renfort), soit sur la mission **gestion fiscale** (emplois en services des impôts des particuliers, services des impôts des particuliers/services des impôts des entreprises, pôle de recouvrement spécialisé, trésorerie amendes, trésoreries impôts).

**Les cadres C de la filière gestion fiscale** sont affectés soit EDRA, soit en emploi à résidence.

### **Quel est le critère principal d'affectation ?**

**Anna :** Seule l'ancienneté administrative régit aujourd'hui les règles d'affectation. Le critère de l'ancienneté de la demande existant dans la filière gestion publique n'est plus appliqué (sauf résorption du stock).

A ce critère générique s'ajoutent les priorités et les cas dérogatoires.

### **Qu'est-ce qu'une affectation A La Disposition du Directeur (ALD) ?**

**Laurence :** On peut être affecté au département sans obtenir de RAN, on est alors ALD département. Le directeur a ainsi toute latitude dans le positionnement de l'agent sur le département. La CAP locale sera consultée sur ce choix.

De même, l'agent peut être nommé ALD sur une RAN. La CAP locale pourra donner son avis consultatif pour un poste à l'intérieur de cette résidence.

En tant qu'ALD votre affectation peut-être revue à tout moment par le directeur.

### **Quelle est la différence entre EDRA et EMR ?**

**Anna :** Ce sont tous des effectifs de renfort.

Les postes EDRA issus de la filière fiscale sont affectés au national, tandis que les postes EMR issus de la filière gestion publique sont affectés au niveau local.

Les agents qui sont affectés sur ces postes sont amenés à se déplacer sur différents postes et missions.

Les actuels emplois des EMR et des EDRA sont amenés à être regroupés pour constituer une équipe de renfort départementale.

#### **Vos référents :**

**Béatrice Métro : 06 92 07 46 42**

**Magali Billard : 06 92 27 71 61**

**Anna Michel : 06 93 90 55 83**

**Laurence Givran : 06 93 93 72**

# Mutations : entre rires et larmes

Les différents projets de mutation (A, B et C filière fiscale et A filière Gestion publique) sont parus et semblent être moins catastrophiques que ceux des années précédentes.

L'absence de suppressions d'emplois pour le 1er septembre 2014 redonne des couleurs aux différents projets de mutation. Rappelez-vous l'année dernière : 0 agent C à La Réunion !

Excepté Mayotte, La Réunion est le seul département qui ne subit aucune suppression d'emplois. Ce sont la multiplication des actions, les incessantes interpellations et audiences (tant en local qu'en national), les nombreuses conférences de presse, vos mobilisations qui évitent à notre département d'être ponctionné.

Cependant, la Direction Générale doit nous donner plus de moyens car nous sommes en sous-effectif par rapport aux départements de métropole et des Antilles.

Les usagers réunionnais subissent une rupture d'égalité de traitement avec les usagers des autres départements français!

Le niveau d'alerte de l'ensemble des services de la DRFiP de La Réunion a atteint son degré le plus élevé, nous le savons trop bien !

**Nous avons besoin d'emplois et ce manque d'agents, ces marges de manoeuvre qu'on nous retire (Agents ALD, budget en baisse,...), les suppressions d'emplois massives des années précédentes bloquent les mutations. Derrière ces mutations, ce sont des Hommes et des Femmes qui restent en France hexagonale, ce sont des familles qu'on sépare, ce sont des couples qui se désunissent, ce sont des collègues qui se divisent.**

*Le Bureau National et les Capistes ont été fortement actifs dès la sortie des projets de mutation.*

Depuis de nombreux mois, Solidaires Finances Publiques interpellait la direction Générale pour l'appel intégral des listes complémentaires C. Lors de la sortie du projet de mutation C (2370 postes vacants), Solidaires Finances Publiques a de nouveau réitéré sa demande d'appel intégral des listes complémentaires.

Aujourd'hui, l'action des élus nationaux porte ces fruits puisque le ministre vient officiellement d'annoncer le recrutement à hauteur de 500 agents au 1er octobre 2014. Pour Solidaires Finances Publiques, c'est une première avancée à mettre à l'actif de l'action des élus nationaux pour autant c'est bien l'appel intégral de la liste complémentaire ( plus de 1000 agents concernés) que l'ensemble du collectif DGFIP attend pour faire fonctionner décemment les services. **Solidaires Finances Publiques oeuvrera pour que cette annonce permette de débloquer des possibilités de mutations sur tout le territoire dès le 1er septembre 2014.**

A la suite de la parution du projet de mouvement des contrôleurs, qui s'est avéré catastrophique (déficit de 1362 agents, postes laissés vacants, mutations non prononcées), une action en intersyndicale a été décidée pour que la DG prenne conscience de l'ampleur des dégâts. Pour des raisons obscures, les autres O.S ne sont venues à l'audience à la DG. L'administration s'est engagée à prononcer à des mutations significatives suite aux travaux de la CAP.

Même si le projet des cadres A est moins catastrophique, les élus ont fait le maximum pour dénouer les situations les plus difficiles qui ont tendance à augmenter au fil des années.

# QUEL AVENIR POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE ?

## Une ambition à démontrer

1er septembre 2014 : les inspecteurs pourront solliciter les postes de l'autre filière. En 2015, à la même date, ce seront les agents et les contrôleurs qui pourront postuler indifféremment en filière fiscale ou gestion publique.

Cette révolution annoncée et qui va bousculer les habitudes professionnelles de nos collègues ne semblent pas inquiéter la communauté DRFiP et plus particulièrement notre direction.

Quid de la formation professionnelle ? Anticipation ou attente des directives nationales ? Solidaires Finances Publiques a interrogé la direction lors du CT (Comité technique) du 05 juin.

La réponse de l'administration: « on sera prêts ! »...Franchement, Solidaires Finances Publiques n'y croit pas une seule seconde ! Ces paroles sont déjà contredites par l'absence d'actes !

Une nouvelle fois, les agents vont subir les événements car l'inertie de l'administration est en route !

Alors que sur le terrain, nous sommes confrontés à l'effritement de la technicité des agents, notamment des cadres. Cette « déperdition » du savoir sera demain généralisée à tous les agents si l'administration ne revoit pas sans délai sa stratégie de matière professionnelle. La force de la DGFiP repose sur la technicité et l'expertise de ses agents ! Nous ne pouvons accepter que celles-ci soient menacées par un manque d'ambition flagrant.

La formation est trop parcellaire et sous-dimensionnée eu égard aux fondamentaux professionnels (gestion des postes comptables, cadre juridique, fiscalité des personnes, recouvrement, etc...). On s'aperçoit que dans certains départements, un formateur

issu de la gestion publique anime des cours de filière fiscale ou inversement. A force de croire que tous les agents peuvent être polyvalents ou polycompétents en quelques jours, l'administration érige l'absurdité comme mode d'action. La formation professionnelle en cours de carrière est en grande difficulté devant le manque de formateurs et de disponibilité des agents.

Les CIF (centres inter régionaux de formation) et ACIF (antenne des CIF) ont de plus en plus de mal à recruter des formateurs. Il faut que le rôle des formateurs soient reconnus par les directions locales et que ces agents ne soient pas mis en porte à faux dans leur service du fait des absences liées à leurs interventions en qualité de formateur. Les agents sont de moins en moins disponibles également car la pression dans les services est à son comble et les absences des uns et des autres sont très mal vécues par le collectif.

La seule réponse de l'administration est d'aller vite et plus loin sur l'e-formation et la dématérialisation.

**Pour Solidaires Finances Publiques l'accent mis sur l'e-formation est inquiétant car cela tend à privilégier l'immatériel au relationnel et au professionnel. Les enjeux qui entourent la formation sont énormes et nul ne doit minimiser l'importance et le rôle de celle-ci dans notre sphère professionnelle qui nécessite expertise et technicité. L'amélioration des conditions de vie au travail des agents passe nécessairement par une formation professionnelle de haut niveau.**





## UN PEU D'HISTOIRE

### Création de l'ASSEDIC de La Réunion, 30 ans de lutte pour l'égalité

#### Les « quinzaines chômages » ou le régime de l'arbitraire :

Entre autres luttes sociales pour l'égalité avec la métropole que les Réunionnais ont dû mener pendant des dizaines d'années depuis la départementalisation de 1946, mettons en lumière celui mené pour obtenir l'indemnisation des personnes privées d'emploi.

En France métropolitaine, l'indemnisation du chômage tel qu'il est encore applicable aujourd'hui est mise en application à compter du **1er janvier 1959** concomitamment avec la création de l'Union Nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (UNEDIC) et des ASSociations pour l'Emploi dans l'Industrie et le Commerce (ASSEDIC). À La Réunion, aucun dispositif prévu pour les chômeurs jusqu'au **1er janvier 1980**.

Fin des années 60, bien qu'une économie de

service se développe avec l'apparition d'une classe moyenne et que le secteur tertiaire devient " le principal moteur de l'économie réunionnaise " le chômage augmente (32,6 % en 1969). L'économie réunionnaise est en crise.

Comment survivaient les travailleurs privés d'emploi ?. En application d'une circulaire du ministre du Travail en date du 13 septembre 1955. Les chômeurs sont embauchés par les communes à raison de 2 semaines (une quinzaine) selon une périodicité variable. A noter que la répartition des crédits alloués aux mairies pour financer ces quinzaines était confiée à la préfecture et que régnait à cette époque une répartition très arbitraire.

#### Une mobilisation générale, du prétoire à la rue :

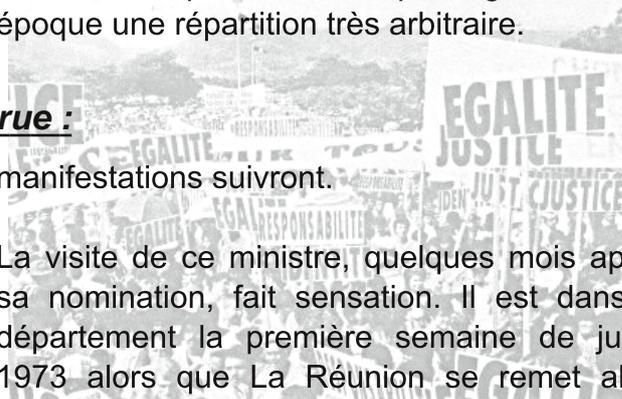
Après l'élection de Paul Vergès à la mairie du Port le 21 mars 1971, la commune du Port, responsable des chantiers de chômage, est privée de tout crédit par le préfet. Cette commune va alors saisir le Tribunal administratif de Saint Denis . Si la juridiction reconnaît que le préfet "a commis une erreur de droit (...) et des excès de pouvoir" pour autant, dans les faits, cette décision n'aboutira pas à remettre en cause ce régime arbitraire.

Alors, profitant de la visite du secrétaire d'État aux DOM-TOM, Bernard Stasi, une marche du Port jusqu'à Saint Denis est organisée le 2 juillet 1973 où se joignent divers partis politiques et organisations syndicales pour manifester leur volonté d'être traités comme les chômeurs de France, d'autres

manifestations suivront.

La visite de ce ministre, quelques mois après sa nomination, fait sensation. Il est dans le département la première semaine de juillet 1973 alors que La Réunion se remet alors difficilement des premiers événements du Chaudron.

La mobilisation ne faiblissant pas, le gouvernement prend le 1er juillet 1976 la décision d'étendre à La Réunion le bénéfice de l'allocation chômage qui se traduira par la loi n° 79-32 du 16 janvier 1979 portant réforme de l'indemnisation du chômage. Cette loi pose le principe d'une adaptation aux DOM du régime d'assurance chômage.



## La lente application d'un régime indemnitaire identique :

Le 1er janvier 1980 est créée l'ASSEDIC de La Réunion.

A relever que 70.000 chômeurs de l'île en sont privés, car pour percevoir cette allocation, il faut avoir travaillé 150 jours par an.

L'allocation chômage est donc mise en application mais avec un régime différent de celui de la métropole. Malgré la création de l'ASSEDIC de La Réunion, l'égalité n'est toujours pas de mise avec la métropole, il faudra encore des années pour obtenir les mêmes conditions d'indemnisation à La Réunion comme en France métropolitaine. Une convention relative à l'application du régime d'assurance chômage dans le département de La Réunion est conclue le **22 août 1980**. A la différence des conventions applicables dans les autres ASSEDIC métropolitaines, dans notre département :

- Le taux d'appel des contributions est fixée à cette date à 2,75 % du salaire brut contre 3,60 % en métropole et cet écart subsistera jusqu'au 1er janvier 1986 ;

- L'allocation spéciale n'est pas versée aux travailleurs privés d'emploi pour cause de licenciement économique. Un décret du 27 février 1980 a institué un régime provisoire consistant à accorder aux travailleurs licenciés

pour motif économique une allocation spéciale que pour une durée de 6 mois ;

- Les droits ne sont pas prolongés ;
- Le montant de la partie fixe pour le calcul des cotisations est déterminée en tenant compte du SMIC applicable dans le département et inférieur à celui de la métropole
- Les gens de maison seront exclus du dispositif jusqu'à un accord du 9 décembre 1981.

Par la suite, la convention conclue par les partenaires sociaux le 24 février 1984 a institué un régime d'assurance chômage dans les DOM et plus une adaptation, sous réserve de disposition particulière pouvant les concerner. Toutefois, les minima sont déterminés en tenant compte du SMIC inférieur applicable dans le département. A compter du 1er janvier 1985, les minima applicables à La Réunion sont alignés sur ceux de la métropole.

**Le 1er janvier 1959**, mise en application du régime d'Assurance chômage en France métropolitaine et le **1er janvier 1990**, une nouvelle convention supprime les régimes spécifiques pour les DOM

« Celui qui accepte le mal sans lutter contre lui coopère avec lui. »  
Martin Luther King

★ Année 1979-1980. — N° 92 (suite) A. N. JOURNAL OFFICIEL Vendredi 26 Octobre 1979 ★

### ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958  
6<sup>e</sup> Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1979-1980

COMPTE RENDU INTEGRAL — 36<sup>e</sup> SEANCE

2<sup>e</sup> Séance du Jeudi 25 Octobre 1979.

8968

ASSEMBLEE NATIONALE — 2<sup>e</sup> SEANCE DU 25 OCTOBRE 1979

M. Fontaine a dit que l'on instituerait dans les départements d'outre-mer un système analogue au système métropolitain. Non, on adoptera un système adapté aux départements d'outre-mer.

En effet, il faut mettre en place un système du type assurance chômage. Cela signifie qu'il faut que les employeurs et les salariés cotisent et que l'Etat apporte sa contribution, celle-ci étant prise sur l'U.N.E.D.I.C. Bien entendu, ce mécanisme sera mis en place progressivement. Dans l'immédiat, les crédits des chantiers de développement sont maintenus. Nous proposons la création d'une allocation spéciale en cas de licenciement économique.

#### Comment ce chômage est-il indemnisé ?

Il y a les fonds dits « de chômage » rebaptisés « fonds de développement local ». A cet égard, je voudrais remercier M. Robert Fabre d'avoir appelé l'attention du Gouvernement sur la minceur de ces crédits et sur la nécessité de les augmenter car, en l'état actuel, ils ne permettent d'offrir, en tout et pour tout, comme le rappelait mon collègue M. Lagourgue, que deux semaines de travail pendant toute une année aux chômeurs recensés et uniquement aux ouvriers sans qualification.

En d'autres termes, la quasi-totalité des chômeurs est sans ressource, si ce n'est celle qu'apporte l'aide sociale aux enfants.

C'est dans ce contexte qu'intervient la loi du 16 janvier 1979, qui prévoit en son article 12 — du fait de l'adoption d'un amendement parlementaire — l'extension aux départements d'outre-mer des dispositions relatives à l'indemnisation du chômage, dans un délai de dix mois à compter de sa promulgation, c'est-à-dire le 16 novembre prochain.

L'avant-projet en préparation — je le dis avec force — est décevant. Comme vous l'avez indiqué, monsieur le ministre, c'est un premier pas dans la bonne direction. C'est vrai, mais un pas bien timide. Il ne constitue pas un progrès notable, comme vous l'avez soutenu, car 90 p. 100 au moins des chômeurs ne seront pas concernés si cette loi n'est pas complétée.

de l'enseignement technologique ou d'un contrat d'apprentissage. Il exclut les femmes, y compris les veuves, les épouses séparées et les célibataires ayant au moins un enfant à charge, ainsi que les détenus nouvellement libérés. Tout compte fait, les chômeurs des départements d'outre-mer ne percevront ni l'allocation de base, ni l'allocation de garantie de ressources, ni l'allocation de fin de droits. Que leur reste-t-il ? A vrai dire, pas grand-chose !

Comme il ne saurait y avoir deux France, il ne peut y avoir deux catégories de Français. C'est là une question de morale et de justice. Notre position est donc claire : les chômeurs des départements d'outre-mer ne peuvent avoir moins de droits que les chômeurs de la métropole. On ne saurait traiter des étrangers résidant en métropole mieux que des Français résidant outre-mer. Il faut donc harmoniser le système pour que les mêmes allocations soient servies à tous les chômeurs, quel que soit leur lieu de résidence sur le territoire français.

Dans cette affaire, monsieur le ministre, soyez convaincu que je ne vous cherche aucune mauvaise querelle ; je ne veux vous attirer le moindre ennui ; je n'ai d'autre ambition que de vous fournir les arguments nécessaires pour vous aider au sein des instances gouvernementales à faire appliquer, dans toutes ses conséquences, le vote unanime de l'Assemblée qui implique que les chômeurs d'outre-mer et ceux de la métropole soient traités sur un pied d'égalité.

Nous souhaitons que vous soyez notre avocat — et quel avocat, quand on connaît vos talents et vos mérites ! — pour que, demain, les chômeurs d'outre-mer puissent vous manifester toute leur reconnaissance. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

## L'ACTIVITÉ DE LA SECTION

Ces dernières semaines, la section a été engagée sur plusieurs fronts.

Elle s'est efforcée d'être présente dans les médias afin de porter nos revendications concernant la fiscalité, la fraude fiscale et le manque de moyens. Le message a été clair : les agents sont socialement utiles et budgétairement rentables. Nous avons profité pour rappeler le manque d'agents dans notre département.

Le buzz médiatique a été réel pour la conférence de presse sur la fraude fiscale : Solidaires Finances Publiques a fait la Une des deux journaux de la presse écrite, a été présent en direct dans les deux JT (Eric sur Réunion 1ère et Pascal sur Antenne Réunion) de la mi-journée. Dans le même temps, Jocelyn était en direct sur Réunion 1ère radio. Des articles ont été faits par l'ensemble des médias (zinfos, imazpress, radiofestival et radio freedom).

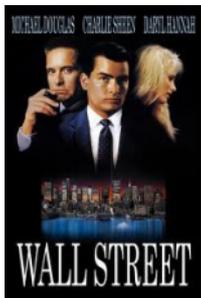
La section a aidé également nos adhérents dans la réaction des recours hiérarchiques et appels de notation. Beaucoup de rencontres, d'appels téléphoniques pour nos élus ! Un appel de notation n'est jamais simple à accoucher !

Bien entendu, on s'est aussi démultiplié en faisant différentes équipes afin de pouvoir faire régulièrement des HMI.

Et on ne vous parle pas des réunions institutionnelles qui a jalonné notre activité ces dernières semaines.



## coup de coeur



La fiscalité peut-elle être un sujet intéressant pour le cinéma ? a priori non ! le cinéma américain notamment aime le glamour et pour être honnête la fiscalité n'est pas très glamour, c'est le moins que l'on puisse dire..

Pourtant quelques réalisateurs ont ces 30 dernières années réussi à produire des films grands publics mais non dénués de vertus pédagogiques, notamment Oliver Stone, Martin Scorsese et Sydney Pollack.

En 1987, le film "Wall Street" d'Oliver Stone obtient un très grand succès en contant les aventures d'un jeune golden boy qui est prêt

à tout pour arriver tout en haut de la pyramide. Ce film se veut un réquisitoire contre la dérégulation financière instaurée par Ronald Reagan et Margareth Thatcher. La crise des subprimes de 2008 ne résonne-t-il pas comme un écho lointain à ce qui était dénoncé ?

En 1991, Tom Cruise joue le rôle d'un avocat dans la film "La Firme" qui va être compromis dans une vaste opération de blanchiment d'argent via un paradis fiscal aux Îles Caïmans.

Cynisme, chantage, pouvoir, sexe, impunité, autant de



thèmes abordés dans ce film palpitant qui nous rappelle que les Bernard Madoff, Jérôme Kerviel sont malheureusement pour nous d'excellents sujets de films...

Enfin, l'année dernière, Martin Scorsese tape dans le mille avec le film " Le loup de Wall Street". Jordan Belfort (qui existe réellement) courtier en bourse s'adonne à tous les excès, toutes les folies que l'argent semble promettre...

Alors pas sexy la fiscalité au cinéma ? mettez y, un bon méchant bien méchant, quelques jolies poupées et une ambiance de polar vous pouvez obtenir un succès total au box-office !

